



Le Mardi 9 septembre 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 16 septembre 2025
19 heures 30

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES/AFFAIRES GENERALES

- Rentrée scolaire :
 - Information
- Finances :
 - Retour sur les demandes de subventions
- Restaurant scolaire :
 - Retour sur le ressenti suite au changement de prestataire
- RLPI :
 - Convention police spéciale de la publicité
 - Communication ou mise à disposition du Guide pratique RLPI

II – TRAVAUX URBANISME

- Urbanisme :
 - Informations sur les dossiers en cours
 - Retour de la réunion sur le PLUI au Grand Annecy
 - Plan de sauvegarde : Présentation du devis
 - Plan de ville et Chemins ruraux
- Voirie :
 - Informations sur les travaux en cours
 - Voie verte : Retour de la réunion avec les propriétaires concernés

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Christophe PONCEY



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2025**

Le mardi 16 septembre 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 9 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (13) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Pierre-Alain CHARRETIER, Guido DIETRICH, Sandrine DJOUDI, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET.

Pouvoirs (1) : Bruno DURET à Johan PANISSET,

Absente excusée (1) : Kristel VERRECCHIA

Secrétaire de séance : Anne FERRY

Autres (1) : Mylène PAULME, secrétaire générale de mairie et Claudine TIRABOSCHI, secrétaire à l'Urbanisme

Public : 1

Monsieur le Maire propose de retirer le point sur le RLPI en attente de précisions à demander au Grand Annecy à ce sujet.

↳ Accord de l'assemblée

56 - Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est approuvé à l'unanimité des présents.

57- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**N° 12-2025 : Bâtiments :**

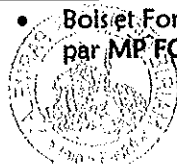
- Restaurant scolaire : **Création d'un Self-** Fourniture et installation pendant les vacances de la Toussaints par CFM de Villaz pour 21507.78€ HT soit **25809.34€ TTC**
- Salle Polyvalente : Installation dans la cuisine d'un **arrêt d'urgence** par CIMELEC de Villaz pour 308€ HT soit **369.60€ TTC**.
- Groupe scolaire : **Suppression de la verrière et pose de velux** par MARTINOD Xavier de Villaz pour 4479€ HT soit **5374.80€ TTC**.
- **WC Public** : Mise en place d'un accès aux wc publics sous la mairie en dehors des horaires d'ouverture pour les clients à mobilité réduite du Café de la Poste par CIMELEC de Villaz pour 1148.71€ soit **1378.45€ TTC**.
- Bâtiments communaux :
 1. **Levée de réserves des installations électriques** par CIMELEC de Villaz pour 3291.93€ HT soit **3950.2€ TTC**
 2. **Changement des stores** à la salle polyvalente et à l'école par LECUYER Stores à Dingy-Saint-Clair pour 1400.80€ HT soit **1680.96€ TTC**.

N° 13-2025 : Voirie

- Plan de la commune : **Digitalisation du plan de la commune** avec toutes les nouvelles voies par CICL de Villaz pour 1180€ HT soit **1416€ TTC**.
- Servitude de passage : Acte administratif pour la **Constitution d'une servitude de passage** par la commune au profit de Mme LEGON Sandrine rédigé par Mme VINIT Sylvie de Sallenôves pour **410.52€**.

N° 14-2025 : Environnement/Urbanisme

- **Bois et Forêts : Création d'une place de stockage de bois et d'une piste de débardage** avec busage par MP FOREST d'Annecy le Vieux pour 13550€ HT soit **16260€ TTC**.



58/2025 – Retour sur la rentrée scolaire

Cette année, 84 enfants sont rentrés dans notre groupe scolaire. Nous n'avons pas eu de fermeture de classe malgré la baisse d'effectif.

Ils sont, comme d'habitude, répartis en 4 classes :

- 16 en Petite et Moyenne Section (PS/MS)
- 21 en Grande section et Cours Préparatoire (GS/CP)
- 23 en Cours Élémentaire 1 et 2 (CE1/CE2)
- 24 en Cours Moyen 1 et 2 (CM1/CM2)

Nos enfants ont beaucoup de chance d'être si peu en classe c'est un luxe qui permet un apprentissage de qualité.

Ils sont accompagnés pour leur parcours scolaire par une équipe d'enseignants motivés et inchangée depuis plusieurs années. Cette année Coraline ne sera pas présente car son rôle de maman l'oblige à rester auprès de Marcus né dernièrement.

- Les PS et MS sont pris en charge par Agnès JANUEL et Irène VALKE (Institutrices) qui sont assistées par Morgane VIAL (ATSEM) ;
- Les GS et CP sont entourés par Vanessa DUNAND-CHATELLET et Irène VALKE (Institutrices) qui sont assistées par Sophie SCHIRRER (ATSEM) ;
- Les CE1 et CE2 sont accompagnés par Anne-Catherine PONCEAU ;
- Les CM1 et CM2 sont accompagnés par Thomas PAOLETTI, directeur de l'école et Irène VALKE pour son temps de décharge, le jeudi.

59/2025- Retour sur les demandes de subventions effectuées

Nous vous rappelons que nous avons fait des demandes de subventions pour la rénovation du groupe scolaire auprès de l'Etat et du Département entre autres et pour la création du self zéro-gaspi au restaurant scolaire auprès de nos conseillers départementaux.

Pour ce qui est de la subvention demandée à l'Etat, la DETR, il nous a été indiqué que nous ne faisons pas partie des opérations retenues cette année pour obtenir une subvention.

Quant au Fonds vert, celui-ci a fait l'objet d'un nombre très important de demandes. Les services de l'Etat disposent en principe d'un délai de 8 mois pour instruire les demandes à compter de la date de réception de la demande de subvention, à défaut de quoi les demandes sont implicitement rejetées. Afin de ne pas risquer de rendre notre demande caduque, compte tenu du nombre de demandes reçues, le délai d'instruction et d'attribution évoqué ci-dessus est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025. Cette prorogation ne vaut pas attribution de la subvention demandée. Nous ne sommes donc pas encore fixés sur la réponse de l'Etat. Mais, sachant que nous n'avons pas la DETR, il semble peu probable d'avoir une subvention du Fonds Vert.

Nous déposerons de nouveau les demandes aux mêmes entités cet automne pour l'année prochaine.

Nous avons pris contact avec les conseillers départementaux pour les informer que nous souhaitons décaler à l'année prochaine notre demande de subvention pour le groupe scolaire. Nous leur faisons un courrier en ce sens et leurs demandons de prendre en considération notre décision qui permettra de ne pas bloquer des fonds et permettra à d'autres collectivités de faire aboutir leur projet.

Nous confirmons cependant notre demande de subvention au Département pour le self, qui elle reste bien sur une priorité dès cette année.

60/2025 - Restaurant scolaire : Retour sur le ressenti suite au changement de prestataire

Tous, enfants comme adultes, s'accordent à dire que les repas sont très appréciés.

Nous sommes sur la bonne voie du zéro-gaspi, qui sera encore amplifiée par la mise en place du self pendant les vacances de la Toussaints.

61/2025 – Points sur les dossiers d'Urbanisme et assimilés :

- **Informations sur les dossiers en cours**

2 refus de PC.

- **Retour de la réunion sur le PLUI au Grand Annecy**

Le PLUI sera voté en décembre au Conseil d'Agglomération.

- **Plan Communal de sauvegarde : Présentation du devis**

Claudine et Marcel explique que la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour toutes les communes.

Le PCS est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et gérer au mieux une crise éventuelle.

Le PCS, dans une commune rurale comme la nôtre, contribue à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le PCS est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il ne faut pas confondre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui est un document dont le but est d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques et le PCS, qui est utile pour le maire dans la gestion d'un évènement de sécurité civile. Le PCS est un outil opérationnel destiné aux élus et qui permet de faire face le jour J à un évènement majeur de sécurité civile.

Un PCS est valable 5 ans. A l'issue de cette période il doit être révisé. Il doit également être mis à jour chaque année.

L'élaboration d'un PCS est un travail très lourd et qui va prendre beaucoup de temps. C'est pourquoi Claudine et Marcel ont rencontré une association composée de retraités passionnés qui ont l'habitude de traiter le sujet. Ils ont déjà aidé les élus d'Héry sur Albion pour élaborer leur PCS. Ils ont proposé un devis d'environ 3000€ HT,

Certains élus trouvent le coût élevé. Ils proposent de contacter un ancien pompier qui élabore les PCS pour les communes pour qu'il nous fasse un devis et nous permette de comparer. Anne FERRY se charge de contacter cette personne dont elle a les coordonnées.

En parallèle il est suggéré de créer une commission PCS, qui veillera et participera à l'élaboration du PCS de la Commune. Idéalement il faudrait qu'elle soit composée de plusieurs élus et d'un pompier de la Commune.

Il est proposé de demander à M. Thomas PANISSET de participer à cette commission. Mesdames Anne FERRY et Agnès BERNARDE se proposent de faire partie de cette commission. Les autres élus intéressés sont invités à se manifester rapidement auprès de Claudine qui gèrera le dossier.

- **Réseau des bassins**

Il faudrait programmer une réunion de la commission bassins. Un premier travail de repérage des alimentations en eau a été réalisé et il apparaît que certaines canalisations doivent être nettoyées ou réparées.

- **Plan de ville et chemins ruraux**

Il est demandé aux élus de choisir le modèle du plan qui plait le plus. Il ressort de cette consultation qu'il faut prendre les couleurs du premier jet avec l'encadré du centre du second jet.

62/2025 – Voirie

- **Informations sur les travaux en cours**

Aménagement du chemin des grosses pierres : Travaux prévus afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Deux devis ont été demandés auprès de la Sarl Deletraz et d'Avet TP

Coupe de bois :

- o Parcelle n°5 (à côté du parking de la Combe des Buissons) : Coupe sanitaire réalisée par l'ONF en raison de la présence du scolyte. A la suite de cette coupe, un projet de plantation sera présenté par l'ONF.
- o Parcelle de la sapinière (acquise l'an dernier par la commune, secteur des Combes) : Coupe réalisée pour sécuriser la voie des Combes. Un contrat a été signé avec un scieur. L'ONF devra également présenter un projet de replantation pour ce secteur.

Abris bus à Laval et au Pont de Nâves : Les propriétaires des terrains de Laval ont été reçus en mairie et ne s'opposent pas au projet. Un devis pour l'aménagement de l'arrêt du Pont de Nâves a été reçu en mairie ce jour.

- **Voie verte : Retour de la réunion avec les propriétaires concernés**

Les propriétaires de la partie concernée ont été conviés à une réunion en mairie. Il a été convenu de leur envoyer les surfaces qu'il serait nécessaire d'acquérir sur leur parcelle en l'état actuel du projet et de discuter avec le Grand Annecy et le Département de certains points techniques.

- **Pont de Grattepanche**

Les élus de VILLAZ et de NAVES ont décidé de confier la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du pont au cabinet EGIS, pour un montant de 35 000€.

Les études sont donc lancées et une demande de subvention sera déposée avant la fin de l'année. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau devra également être déposé, car les travaux impacteront le cours d'eau.

63 – Questions Diverses

Achat d'un Radar pour la Gendarmerie de GROISY

Monsieur le Maire explique que les communes sont de plus en plus confrontées à des incivilités routières liées à des excès de vitesse.

A plusieurs reprises, la gendarmerie de GROISY, dont nous dépendons, a été sollicitée pour procéder à des contrôles de vitesse. Toutefois, en l'absence de matériel adapté, elle n'a pas été en mesure de répondre favorablement à ces sollicitations.

Dans un souci d'efficacité et de sécurité routière, les Communes de GROISY et FILLIERE proposent de financer conjointement, en associant les communes de CHARVONNEX, VILLAZ et NAVES-PARMELAN, l'acquisition d'un radar mobile. La commune de FILLIERE se propose d'assurer l'achat du matériel et a proposé une convention de financement relative à l'acquisition d'un radar mobile destiné à la Gendarmerie de Groisy. Une convention spécifique sera ensuite conclue entre les Communes qui souhaitent participer à ce financement et la Gendarmerie de Groisy afin d'en fixer les conditions d'utilisations.

La proposition de convention de financement proposée par la Commune de FILLIERE a pour but de définir les modalités de participation financière des communes partenaires à l'acquisition d'un radar mobile, dont l'achat sera assuré par la commune de FILLIERE.

Le coût total s'élève à 6 161€ HT soit 7 393.20€ TTC. Le projet de répartition a été calculé selon une clé de répartition convenue entre les maires des communes. Pour la commune de Nâves-Parmelan le montant HT arrondi serait de 5% soit 307€ HT. La commune de FILLIERE récupérera la TVA au titre du FCTVA.

Après avoir expliqué le projet de convention pour l'achat du radar, le Maire demande l'avis des élus.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée. Les élus ne sont pas d'accord avec cette proposition de convention de financement d'un radar mobile pour la gendarmerie de GROISY. Ils s'étonnent en effet

que ce soit aux Communes de financer du matériel de la gendarmerie nationale. Seul Monsieur le Maire est pour cette proposition de financement.

La décision finale sera prise par Monsieur le Maire.

Rencontre avec l'inspectrice Académique

La nouvelle inspectrice a été rencontrée par Monsieur le Maire vendredi dernier.

Réunions

- AG des ADN prévue le 24.09 à 19h en mairie
- Conseil municipal lundi 13 octobre 2025 à 19h30

Fermeture de la Mairie

- Lundi 10 novembre 2025

Séance levée à 21h45.

Le secrétaire de séance
Anne FERRY



Le Maire
Christophe PONCET

